

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 230**4 mars 2003****SOMMAIRE**

AC Vision S.A., Luxembourg	11026	Bertrange	11010
AC Vision S.A., Luxembourg	11026	Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants, Luxembourg	11004
Aleph S.A., Luxembourg	11034	Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants, Luxembourg	11004
Arteva Europe, S.à r.l., Luxembourg	10994	Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants, Luxembourg	11004
Arteva North America, S.à r.l., Luxembourg	11011	Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants, Luxembourg	11004
Arteva Services, S.à r.l., Luxembourg	10994	Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants, Luxembourg	11006
Asia-Europe Consulting, S.à r.l., Larochette	11002	NG Investissement S.A.H., Luxembourg	11027
Asia-Europe Consulting, S.à r.l., Larochette	11003	Nova Brands S.A.H., Luxembourg	11018
Austro Investment Holding, GmbH, Luxembourg	11003	Novartis Investments, S.à r.l., Luxembourg	11010
Austro Investment Holding, GmbH, Luxembourg	11003	Octans S.A.H., Luxembourg	11021
Austro Investment Holding, GmbH, Luxembourg	11003	Pessina Costruzioni International S.A., Luxembourg	11027
Bidvest Luxembourg S.A., Luxembourg	11018	Planimed S.A.H., Luxembourg	11028
Brake & Parts Center, S.à r.l., Mersch	11030	Polychem International S.A.H., Luxembourg	10995
Bundesdeutscher Kapitalmarkt S.A., Luxembourg	11018	ProLogis Czech Republic VII, S.à r.l., Luxembourg	11022
Colmet, S.à r.l., Luxembourg	11030	ProLogis Czech Republic VIII, S.à r.l., Luxembourg	11035
Composite S.A., Luxembourg	11004	ProLogis Germany XX, S.à r.l., Luxembourg	11013
Due Esse S.A., Luxembourg	11010	Raki S.A., Luxembourg	11031
Dukestate Development S.A., Luxembourg	10994	Rexo, S.à r.l., Luxembourg	11008
E.F.M. S.A., Euro Full Media S.A., Pétange	11034	RH Paris Holding S.A., Luxembourg	11002
Ebenis S.A., Luxembourg	11020	Roseman S.A., Luxembourg	10998
Ensch Herzig, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	11020	Sal. Oppenheim Jr. & Cie. Luxemburg S.A., Luxembourg	11000
Eucudico Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	11000	Sal. Oppenheim Jr. & Cie. Luxemburg S.A., Luxembourg	10998
Eucudico Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	11001	Sedac Therapeutics Europe S.A., Luxembourg	11004
European Fund Services S.A., Munsbach	11011	Siltal Fin S.A., Luxembourg	11021
Final Holding S.A.	11021	Sinder S.A., Luxembourg	11039
Financière Balan S.A., Luxembourg	10997	Sinon S.A., Strassen	11032
Financière Eyschen S.A., Luxembourg	11020	Synthon Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxembourg	10995
Fundland S.A., Luxembourg	11028	Synthon Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxembourg	10997
Gaza Holding S.A., Luxembourg	11019	Tokasha Investments, S.à r.l., Luxembourg	11029
Globafin S.A.H., Luxembourg	11029	Trans Container Finance S.A.H., Luxembourg	11030
Global Real Estate S.A., Luxembourg	11019	Twister S.A., Luxembourg	11029
H Net Holding S.A., Luxembourg	11002	Value Strategy Fund, Sicav, Luxembourg	11020
Hapolux S.A., Luxembourg	11018	Voyages Weber, S.à r.l., Canach	11030
Helilux S.A., Luxembourg	11009	Wilpet Holding S.A., Luxembourg	11027
Investcorp S.A., Luxembourg	11019		
Italimpex S.A., Luxembourg	11028		
Liferar S.A.H., Luxembourg	11007		
Liferar S.A.H., Luxembourg	11007		
Linos Investments Holding S.A., Luxembourg	11008		
Lux Car Holding S.A., Luxembourg	11009		
M.B.D.L. S.A., Luxembourg	10998		
Maestrals S.A., Luxembourg	11034		
Multinational Automated Clearing House S.A.,			

ARTEVA SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.650,- USD.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.

R. C. Luxembourg B 67.096.

—
EXTRAIT

Il résulte de plusieurs cessions de parts sociales émises par ARTEVA SERVICES, S.à r.l. et de la conversion du capital social de cette société en dollars des Etats-Unis, qu'avec effet au 31 décembre 2002, la société à responsabilité limitée ARTEVA WORLDWIDE, S.à r.l., ayant son siège social au 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), détient toutes les deux cent cinquante-trois (253) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50,-) chacune de la société à responsabilité limitée ARTEVA SERVICES, S.à r.l.

Pour la Société

Signature

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 21, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07835/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

ARTEVA EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 259.052.900,- USD.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.

R. C. Luxembourg B 67.094.

—
EXTRAIT

Il résulte de plusieurs cessions de parts sociales émises par ARTEVA EUROPE, S.à r.l. et de la conversion du capital social de cette société en dollars des Etats-Unis, qu'avec effet au 31 décembre 2002, la société à responsabilité limitée ARTEVA WORLDWIDE, S.à r.l., ayant son siège social au 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), détient toutes les cinq millions cent quatre-vingt et un mille cinquante-huit (5.181.058) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50,-) chacune de la société à responsabilité limitée ARTEVA EUROPE, S.à r.l.

Pour la Société

Signature

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 21, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07836/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

DUKESTATE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 83.251.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 19 avril 2002 à 10.00 heures*

Approbation des comptes au 31 décembre 2001.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Madame Elise Lethuillier et Monsieur Pascal Reinald Loutsch en tant qu'Administrateur et de H.R.T. REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2002.

En vertu de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'Assemblée a décidé, malgré une perte supérieure à plus de la moitié du capital social, de poursuivre les activités de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08753/010/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

POLYCHEM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 43.424.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 8 avril 2002
Résolution

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de transférer le siège social de la société, du 22, boulevard Royal, L-2952 Luxembourg, au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

POLYCHEM INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 57, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08738/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

SYNTHON LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 85.834.

—
In the year two thousand and two, on the seventeenth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

SYNTHON INTERNATIONAL HOLDING BV, with registered office at Microweg 22, P.O. Box 7071, NL-6503 GN Nijmegen, The Netherlands,

here represented by Patrick Van Hees, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 17, 2002.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole partner of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of SYNTHON LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 85.834, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of December 31, 2001 published in the *Mémorial C*, Recueil n° 754 of May 17, 2002.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital by thirty-four million one hundred ninety-five thousand nine hundred Euros (EUR 34,195,900.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to thirty-four million two hundred and eight thousand four hundred Euros (EUR 34,208,400.-) by creation and issue of three hundred forty-one thousand nine hundred fifty-nine (341,959) new shares of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon SYNTHON INTERNATIONAL HOLDING BV, prenamed, through its proxy holder, declared to subscribe to three hundred forty-one thousand nine hundred fifty-nine (341,959) new shares and pay them fully up in the amount of thirty-four million one hundred ninety-five thousand nine hundred Euros (EUR 34,195,900.-), by contribution in kind of twenty thousand and two (20,002) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each of SYNTHON LICENSING LIMITED, representing one hundred per cent (100%) of the issued share capital of SYNTHON LICENSING LIMITED, a company incorporated under the laws of Ireland and having its registered seat at 6, Fitzwilliam Square, Dublin 2, inscribed at the Commercial Register of Dublin under number 317.929, which are hereby transferred to and accepted by SYNTHON LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l. at the value of thirty-four million one hundred ninety-five thousand nine hundred twenty Euros (EUR 34,195,920.-) and which valuation has been audited by an independent auditor, ERNST & YOUNG S.A., société anonyme, «réviseurs d'entreprises», with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, in accordance with Article 26-1 of the law on commercial companies, which report concludes as follows:

Conclusion

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind, which corresponds at least in number and nominal value to the three hundred forty-one thousand nine hundred fifty-nine (341,959) of one hundred Euros (EUR 100.-) each to be issued with an allocation to the legal reserve of twenty Euros (EUR 20.-). The total value of the contribution is hence thirty-four million one hundred ninety-five thousand nine hundred twenty Euros (EUR 34,195,920.-).

ERNST & YOUNG S.A.

réviseurs d'entreprises»

Prementioned report, being initialled *ne varietur* shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Further to this, the management of SYNTHON LICENSING LIMITED has declared that it will accomplish all formalities to transfer legal ownership of the shares to SYNTHON LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l.

Pursuant to the above increase of capital, article 6 of Company's articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The capital is set at thirty-four million two hundred and eight thousand four hundred Euros (EUR 34,208,400.-) divided into three hundred forty-two thousand eighty-four (342,084) shares of one hundred Euros (EUR 100.-) each.»

IV. The sole shareholder resolved to allocate the excess amount of twenty Euros (EUR 20.-) to the Company's legal reserve.

Variable rate capital tax exemption request

The parties refer, to what concerns the contribution tax, to article 4-2 of the Law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption the hereabove said contribution in kind representing 100% of the share capital of a company having its registered office and head office in the European Union (Ireland).

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at six thousand five hundred Euros (EUR 6,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SYNTHON INTERNATIONAL HOLDING B.V., avec siège social à Microweg 22, P.O Box 7071, NL-6503 GN Nijmegen, The Netherlands,

ici représentée par Patrick Van Hees, juriste, avec adresse professionnelle au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 décembre 2002.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de SYNTHON LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 85.834, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 31 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil n° 754 du 17 mai 2002.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq-cent euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-quatre million cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent euros (EUR 34.195.900,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à trente-quatre million deux cent huit mille quatre cent euros (EUR 34.208.400,-) par la création et l'émission de trois cent quarante et un mille neuf cent cinquante-neuf (341.959) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Souscription - Libération

SYNTHON INTERNATIONAL HOLDING B.V, prédésignée, par son mandataire, déclare souscrire aux trois cent quarante et un mille neuf cent cinquante-neuf (341.959) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement au montant de trente-quatre million cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent euros (EUR 34.195.900,-) par apport en nature de vingt-mille deux (20.002) actions d'une valeur nominale d'un euro chacune (EUR 1,-) de la société SYNTHON LICENSING LIMITED, représentant cent pour cent (100%) du capital social émis de cette société, société de droit Irlandais, ayant son siège social au 6, Fitzwilliam Square, Dublin 2, inscrite au registre de commerce de Dublin sous le numéro 317.929, lesquelles sont par la présente transférées à et acceptées par SYNTHON LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., à la valeur de trente-quatre million cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent vingt euros (EUR 34.195.920,-) laquelle évaluation a été vérifiée par un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant ERNST & YOUNG S.A., société anonyme, réviseurs d'entreprises, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à mentionner sur la valeur de l'apport en nature qui correspond au moins en nombre et en valeur aux trois cent quarante et un mille neuf cent cinquante-neuf (341.959) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à émettre ainsi qu'à l'affectation à la

réserve légale de vingt euros (EUR 20,-). Le montant total de l'apport est de trente-quatre million cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent vingt euros (EUR 34.195.920,-).

ERNST & YOUNG S.A.

Réviseurs d'entreprises

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

De plus, le management de SYNTHON LICENSING LIMITED, a déclaré que toutes les formalités pour le transfert de la propriété juridique des actions à SYNTHON LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., seront accomplies.

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-quatre million deux cent huit mille quatre cent euros (EUR 34.208.400,-) représenté par trois cent quarante-deux mille quatre-vingt-quatre (342.084) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

IV. L'associé unique décide d'allouer l'excédent de vingt euros (EUR 20,-) à la réserve légale.

Requête en exonération du droit d'apport proportionnel

Les parties se réfèrent, en ce qui concerne le droit d'apport, à l'article 4-2 de la Loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exemption du droit d'apport, le prédit apport en nature portant sur la participation à 100% du capital d'une société ayant son siège statutaire et de direction effectif sur le territoire d'un Etat membre (Irlande).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cent euros (EUR 6.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2002, vol. 137S, fol. 63, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2003.

J. Elvinger.

(08627/211/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

SYNTHON LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 85.834.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(08628/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

FINANCIERE BALAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 68.305.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 19 juin 2002 à 11.00 heures*

- Approbation des comptes au 31 décembre 2001.

- L'assemblée donne décharge aux administrateurs et Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08754/010/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

ROSEMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard E. Servais.
R. C. Luxembourg B 85.001.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 10 juin 2002 à 14.00 heures*

Approbation des comptes au 31 décembre 2001.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.

Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Karl Guénard et Reinald Loutsch en tant qu'administrateurs et de la FIDUCIAIRE SIMMER & LEREBOUTET, en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08755/010/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

M.B.D.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 70.365.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 9 janvier 2003 que:

Monsieur Michel Thibal, employé privé demeurant à Luxembourg, est coopté au poste d'administrateur de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, en remplacement de Madame Anne Dessoy démissionnaire.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 579, fol. 43, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(08809/694/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. LUXEMBURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg.
H. R. Luxembourg B 44.365.

Im Jahre zweitausendundzwei, den einunddreißigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. LUXEMBURG S.A., mit Sitz in L-2180 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg, Sektion B, unter Nummer 44.365, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Benannte Aktiengesellschaft wurde am 30. Juni 1993 gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars, welche im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, vom 11. August 1993, Nummer 365 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt geändert am 20. Dezember 2002, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (die «Gesellschaft»).

Die Versammlung wurde um zwölf Uhr eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Harry Rosenbaum, Bankier, wohnhaft zu L-Luxembourg, welcher Herrn Stefan Justinger, Bankier, wohnhaft zu D-Langsur zum Schriftführer berufen hat.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Mirko von Restorff, Bankier wohnhaft zu L-Bereldange.

Nachdem der Versammlungsvorstand ordnungsgemäß gebildet ist, ersucht der Vorsitzende den unterzeichneten Notar folgende Erklärungen zu beurkunden:

I. Daß die gegenwärtige Generalversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

1.) Erhöhung des Aktienkapitals von seiner gegenwärtigen Höhe von zwölf Millionen Euro (EUR 12.000.000,00) auf zweiundfünfzig Millionen Euro (EUR 52.000.000,00) durch Ausgabe von vierzigtausend (40.000) neuen Aktien ohne Nennwert.

2.) Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien.

3.) Abänderung von Artikel 5 der Satzung.

4.) Berufung von zwei neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates.

5.) Rücktritt eines Mitglieds des Verwaltungsrates.

II. Daß die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl der von ihnen besessenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind, diese Anwesenheitsliste wird von

den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Vorstandsmitgliedern unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt um mit derselben formalisiert zu werden.

III. Daß sämtliche Aktien der Gesellschaft auf gegenwärtiger außerordentlichen Generalversammlung anwesend oder gültig vertreten sind und die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sich als ordnungsgemäß einberufen erkennen und erklären vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß die förmliche Einberufung unterlassen werden konnte.

IV. Daß die gegenwärtige Versammlung sämtliche Aktien der Gesellschaft vertritt, ordnungsgemäß einberufen ist und in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten kann.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Aktienkapital von seiner gegenwärtigen Höhe von zwölf Millionen Euro (EUR 12.000.000,00) auf zweiundfünfzig Millionen Euro (EUR 52.000.000,00) zu erhöhen durch Ausgabe von vierzigtausend (40.000) neuen Aktien ohne Nennwert.

Die Gesamtheit der vierzigtausend (40.000) neuen Aktien wurde gezeichnet von SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. KGaA, mit Sitz in Unter Sachsenhausen 4, D-50667 Köln, vertreten durch Herrn Stefan Justinger, vorgenannt, gemäß privatschriftlicher Vollmacht ausgestellt in D-Köln, am 19. Dezember 2002, zu einem Gesamtpreis von dreihundertsiebenundachtzig Millionen vierhunderttausend Euro (EUR 387.400.000,00) wovon:

- * Vierzig Millionen Euro (EUR 40.000.000,00) Euro dem Aktienkapital zugeteilt wurden;
- * Dreihundertdreiundvierzig Millionen vierhunderttausend Euro (EUR 343.400.000,00) als Ausgabeaufgeld gelten;
- * Vier Millionen Euro (EUR 4.000.000,00) der gesetzlichen Rücklage zugeteilt wurden.

Einzahlung

Die vierzigtausend (40.000) neu ausgegebenen Aktien wurden vollständig eingezahlt von SAL. OPPENHEIM JR. CIE. KGaA durch Einbringung von vierzigtausend (40.000) Aktien mit einem Nennwert von eintausend Euro (EUR 1.000,00) pro Aktie, der SAL. OPPENHEIM INTERNATIONAL S.A., einer Aktiengesellschaft Luxemburger Rechts, mit Sitz in 4, rue Jean Monnet, L-2140 Luxemburg.

Der Gesamtwert der Einbringung wurde von INTERAUDIT, Wirtschaftsprüfer, mit Sitz in 119, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, gemäss der Artikel 32-1 und 26-1 des abgeänderten Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn geprüft.

Die Schlußfolgerung des Berichts, welcher am 23. Dezember 2002 ausgestellt wurde, lautet wie folgt:

«Auf der Grundlage unserer Prüfung kommen wir zu dem Ergebnis, dass der Wert der Sacheinlage mindestens dem Wert der 40.000 Stück neu auszugebenden nennwertlosen Aktien der Bank, bzw. ihrem rechnerischen Buchwert von je EUR 1.000, der zu erbringenden gesetzlichen Rücklage in Höhe von EUR 4.000.000 sowie dem als Agio erfassten Betrag in Höhe von EUR 343.400.000 entspricht.»

Genannter Bericht liegt anbei.

Desweiteren erklärt die Einbringende, vertreten durch ihren Bevollmächtigten, alleinige Besitzerin der eingebrachten Aktien zu sein, dass diese frei von Vorzugskaufrechten oder anderen Rechten sind, durch welche ein Dritter berechtigt sein könnte die Übertragung einer oder mehrerer Aktien zu verlangen, daß alle etwaige Genehmigungen die aus der Satzung hervorgehen oder von anderswo nötig seien, eingenommen worden sind, sowie dass die Aktien ungepfändet und frei übertragbar sind.

Sollten weitere Formalitäten zur Übertragung der Anteile nötig sein, verpflichtet sich SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. KGaA, als Übertragende, alsbald möglich solche Massnahmen zu treffen und dem unterzeichneten Notar solch maßgebliche Belege vorzulegen, welche bezeugen, dass diese Massnahmen getroffen wurden.

Zweiter Beschluss

Folglich des Vorangehenden, beschließt die Generalversammlung Artikel 5 der Satzung abzuändern, welcher künftig lautet:

«**Art. 5. Gesellschaftsvermögen.** Das Kapital der Gesellschaft beträgt zweiundfünfzig Millionen Euro (EUR 52.000.000,00), eingeteilt in zweiundfünfzigtausend (52.000) nennwertlose Namensaktien, welche voll eingezahlt sind.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst ferner, Alfred Freiherr von Oppenheim, Vorsitzender des Aufsichtsrates und Vorsitzender des Aktionärsausschusses des Bankhauses SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. KGaA, Köln, wohnhaft in D-Köln und Matthias Graf von Krockow, Sprecher der Persönlich haftenden Gesellschafter des Bankhauses SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. KGaA, Köln, wohnhaft in D-Köln als neue Mitglieder des Verwaltungsrates für die Dauer von zwei Jahren bis zur Gesellschafterversammlung des Jahres 2005 zu berufen.

Vierter Beschluss

Die Versammlung nimmt zur Kenntnis, daß Herr Harry Rosenbaum mit Wirkung vom 31. Dezember 2002 vorzeitig als Mitglied des Verwaltungsrates ausscheidet.

Antrag auf Steuerbefreiung

Da diese Urkunde eine Kapitalerhöhung des gezeichneten Aktienkapitals einer luxemburgischen Gesellschaft durch Einbringung von 100% der Aktien einer Gesellschaft mit Sitz in einem EG-Mitgliedsstaat belegt, beantragt die Gesellschaft gemäss Artikel 4 Absatz 2 des Luxemburger Gesellschaftssteuergesetzes vom 29. Dezember 1971 eine Steuerbefreiung (exonération du droit d'apport) was diese Einbringung betrifft.

Schätzung der Kosten

Die Komparanten schätzen den Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer außerordentlichen Versammlung entstehen, auf ungefähr EUR 12.500,-

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Rosenbaum, S. Justinger, M. Von Restorff, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 76, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Januar 2003.

F. Baden.

(08699/200/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg.

R.C. Luxembourg B 44.365.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 29 janvier 2003.

F. Baden.

(08700/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

EUCUDICO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 186, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 45.769.

L'an deux mille deux, le trente décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- CARPET LAND NV, avec siège social à B-1620 Drogenbos, 215, Nieuwe Stallestraat,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Bruxelles N° 413655,

2.- EQUIP PUBLICITY NV, avec siège social à B-1050 Bruxelles, 5, Bospleinlaan,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Bruxelles N° 243626.

Toutes deux ici représentées par Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique),

en vertu de deux procurations sous seing privé, faites et données à Drogenbos le 19 décembre 2002,

lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Les comparantes présentes ou représentées comme il est dit ci-avant, déclarent être les seules associées représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée EUCUDICO LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à L-1940 Luxembourg, 186, route de Longwy,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg section B, sous le numéro 45.769,

constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 20 octobre 1993, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 38 du 29 janvier 1994,

modifiée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 5 novembre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, N° 19 du 14 janvier 1999,

modifiée suivant acte sous seing privé de l'assemblée générale le 9 mai 2001, en application de l'article 1^{er} de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, N° 691 du 4 mai 2002.

Lesquels comparants, ont requis le notaire de dresser acte de la résolution suivante prise à l'unanimité des voix, comme suit:

Unique résolution

Les associés décident de modifier l'exercice social qui commencera dorénavant le 1^{er} mai et se terminera le 30 avril de l'année suivante, l'exercice en cours se terminant le 30 avril 2003.

Par conséquent l'article 18 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 18.** L'année sociale commence le premier mai et finit le trente avril de l'année suivante.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement EUR 800,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Suit une traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand two, on the thirtieth of December.
Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There has appeared the following:

- 1.- CARPET LAND NV, with registered office in B-1620 Drogenbos, 215, Nieuwe Stallestraat, filed in the register of commerce at Bruxelles (R. C. S. B 413655),
- 2.- EQUIP PUBLICITY NV, with registered office in B-1050 Bruxelles, 5, Bospleinlaan, filed in the register of commerce at Bruxelles (R. C. S. B 243626), here represented by Mrs Sophie Mathot, private employee, residing in Arlon (Belgium) by virtue of two proxies given in Drogenbos, on December 19th, 2002.

Said proxies, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, acting in their capacity as shareholders of EUCUDICO LUXEMBOURG, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1940 Luxembourg, 186, route de Longwy filed in the register of commerce at Luxembourg (R. C. B 45.769),

incorporated pursuant to a deed of the notary Camille Hellinckx, then residing in Luxembourg, on October 20th, 1993, published in the Recueil Spécial du Mémorial C, Number 38 of January 29th, 1994,

amended pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger, then residing in Luxembourg, on November 5th, 1998, published in the Recueil du Mémorial C, Number 19 of January 14th, 1999,

amended by private deed of the Extraordinary General Meeting dated 9th May, 2001, in accordance with article 3 of the law of 10th December 1998 relating to the conversion by the commercial companies of their capital in euros, published in the Recueil du Mémorial C, N° 691 of 4th May 2002.

Which appearing parties have requested the undersigned notary to document the following resolution adopted by unanimous vote:

Resolution

The shareholders resolved to amend the accounting period which shall begin as at 1st May and shall terminate on 30th April of the following year, the current accounting period terminating on 30th April 2003.

In consequence, the article 18 of the Articles of Incorporation is amended so as to read as follows:

«**Art. 18.** The Company's accounting year begins on the first day of May and ends on the thirtieth day of April.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 800.-.

Whereover the present deed has been drawn up by the undersigned notary, in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by name, civil status and residence, the said appearing person has signed the present original deed together with Us, the undersigned notary.

Signé: S. Mathot, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 70, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 janvier 2003.

P. Decker.

(08676/206/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

EUCUDICO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 186, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 45.769.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(08677/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

RH PARIS HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 58.319.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 12 décembre 2002 que:
Sont réélus au poste d'administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007:
Monsieur Herman Moors, directeur de sociétés demeurant à Luxembourg
AIT GENEVA, ayant son siège à Genève, Suisse.
PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège à Luxembourg.
ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., domiciliée et siégeant au 8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, est réélue au poste de Commissaire aux Comptes de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 579, fol. 43, case 3 – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(08810/694/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

H NET HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 79.039.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 28 juin 2002 à 10.00 heures*

Approbation des comptes au 31 décembre 2001.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.

Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Monsieur Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs et de H.R.T. REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08756/010/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

ASIA-EUROPE CONSULTING, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-7615 Larochette, 8A, rue d'Ernzen.

—
L'an deux mille trois, le trois janvier.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Suk Fan Wong-Biedermann, consultante en marketing, demeurant à L-7615 Larochette, 8A, rue d'Ernzen.
Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société à responsabilité limitée ASIA-EUROPE CONSULTING, avec siège social à Sandweiler, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 84.182, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 octobre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 315 du 26 février 2002, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante de l'associée unique:

Résolution unique

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de Sandweiler à L-7615 Larochette, 8A, rue d'Ernzen.

En conséquence, la première phrase de l'article 4 des statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. Première phrase. Le siège social est établi à Larochette.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S.F. Wong-Biedermann, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 16CS, fol. 45, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

F. Baden.

(08693/200/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

ASIA-EUROPE CONSULTING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7615 Larochette, 8A, rue d'Ernzen.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2003.

F. Baden.

(08694/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

AUSTRO INVESTMENT HOLDING, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.495.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 2003, vol. 579, fol. 47, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 janvier 2003

Est nommé gérant, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.

Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Signature.

(08797/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

AUSTRO INVESTMENT HOLDING, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.495.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 2003, vol. 579, fol. 47, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 9 janvier 2003

Est nommé gérant, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.

Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Signature.

(08796/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

AUSTRO INVESTMENT HOLDING, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.495.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 2003, vol. 579, fol. 47, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 9 janvier 2003

Est nommé gérant, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.

Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Signature.

(08795/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

COMPOSITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 41.695.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 10 avril 2002 à 10.00 heures*

Approbation des comptes au 31 décembre 2001.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08757/010/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

SEDAC THERAPEUTICS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 89.517.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
réunie au siège social à Luxembourg, le 20 décembre 2002 à 14.00 heures*

Ratification de la radiation de Monsieur Ahmed Bouzidi de son poste d'administrateur en date du 6 décembre 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08758/010/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

MUTUALITE DE CAUTIONNEMENT ET D'AIDE AUX COMMERÇANTS, Société Coopérative

Siège social: Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.
R. C. Luxembourg B 8.785.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 65, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Signature.

(08855/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

MUTUALITE DE CAUTIONNEMENT ET D'AIDE AUX COMMERÇANTS, Société Coopérative

Siège social: Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.
R. C. Luxembourg B 8.785.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 65, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Signature.

(08856/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

MUTUALITE DE CAUTIONNEMENT ET D'AIDE AUX COMMERÇANTS, Société Coopérative

Siège social: Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.
R. C. Luxembourg B 8.785.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 26 juin 2002

La séance est ouverte à 11.00 heures

L'assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président: Monsieur Jean Schintgen

Secrétaire: Madame Michèle Friederich

Scrutateurs: M. Nobert Schmit, M. Alphonse Siebenaller

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

- que l'assemblée générale ordinaire a été convoquée en conformité avec les dispositions statutaires;
- qu'il appert de la liste de présence, dûment signée et clôturée par les membres du bureau, que 1 membre de la société est représenté, détenant ensemble 4.615 parts sociales;
- que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Allocution du président
2. Rapports de gérance
3. Rapport du réviseur
4. Approbation du Bilan et du compte de Profits & Pertes au 31 décembre 2001
5. Affectation du résultat
6. Décharge à donner au comité directeur et à la gérance
7. Nomination de membres du comité directeur
8. Divers

Ad 1) Allocution du président

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à l'assistance et exprime ses remerciements chaleureux à l'adresse de la gérance de la MUTUALITE DE CAUTIONNEMENT ET D'AIDE AUX COMMERÇANTS pour l'excellent travail fourni toute l'année dans l'intérêt des membres de la mutualité et des professions commerciales en général. Il passe en revue les faits saillants de l'exercice 2001 et tient tout particulièrement à remercier la Chambre de Commerce pour son aide matérielle et logistique.

Ad 2) Rapports de la gérance

Le gérant expose le rapport annuel et le rapport financier tels qu'ils se trouvent annexés au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Ad 3) Rapport du réviseur

Le gérant donne lecture du rapport du réviseur Marc Muller dressé en date du 5 juin 2002. Dans ce rapport, le réviseur constate que les comptes annuels sont en concordance avec la comptabilité et les pièces comptables qui lui ont été soumises. Le rapport de mission détaillé du réviseur, dressé le même jour, est à la disposition des membres intéressés.

Ad 4) Approbation du bilan et du compte de Profits & Pertes au 31 décembre 2001

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité les bilan et compte de Profits et Pertes de l'exercice 2001, totalisant respectivement EUR 1.927.627,61 pour le bilan et EUR 956.775,43 pour le compte de Profits et Pertes.

Ad 5) Affectation du résultat

L'Assemblée générale suit la proposition du comité directeur et décide de reporter le solde bénéficiaire de l'exercice 2001 de EUR 469.370,41 au compte de réserve fonds de dotation. Le solde à nouveau du compte de réserve fonds de dotation se chiffre donc à un solde créditeur de EUR 1.290.480,33 au 1^{er} janvier 2002.

Ad 6) Décharge à donner au comité directeur et à la gérance

A l'unanimité, les membres réunis en Assemblée générale donnent décharge au comité directeur et à la gérance pour la gestion des affaires et la tenue des livres de la société.

Ad 7) Nomination de membres du comité directeur

L'Assemblée générale nomme à l'unanimité Monsieur Michel Folmer, membre effectif du comité directeur en remplacement de Monsieur Arno J.H. Zuang.

Par ailleurs, l'Assemblée générale nomme à l'unanimité Monsieur Yves Karier, membre suppléant du comité directeur en remplacement de Monsieur Michel Folmer, Monsieur François Koepp, membre suppléant du comité directeur en remplacement de Monsieur Jean Schintgen, président de la MUTUALITE DE CAUTIONNEMENT ET D'AIDE AUX COMMERÇANTS et Madame Christiane Mangan, membre suppléant du comité directeur en remplacement de Mme Michèle Friederich.

Ainsi la société est à nouveau administrée par un comité directeur composé de neuf membres titulaires et de neuf membres suppléants. Les mandats du comité directeur ainsi complétés prennent fin à l'assemblée générale ordinaire de juin 2003.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à 10.35 heures.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Le Bureau

M. Friederich / J. Schintgen

Secrétaire / Président

Signatures

Scrutateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 65, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(08857/000/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

MUTUALITE DE CAUTIONNEMENT ET D'AIDE AUX COMMERÇANTS, Société Coopérative

Siège social: Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.
R. C. Luxembourg B 8.785.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 19 juin 2001

La séance est ouverte à 10.45 heures

L'assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président: Monsieur Norbert Friob

Secrétaire: Monsieur Marc Faber

Scrutateurs: MM. Joseph Prost, Jean Schintgen

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

- que l'assemblée générale ordinaire a été convoquée en conformité avec les dispositions statutaires;
- qu'il appert de la liste de présence, dûment signée et clôturée par les membres du bureau, que 4 membres de la société sont représentés, détenant ensemble 4.618 parts sociales;
- que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Allocution du président
2. Rapports de gérance
3. Rapport du réviseur
4. Approbation du Bilan et du compte de Profits & Pertes au 31 décembre 2000
5. Affectation du résultat
6. Décharge à donner au comité directeur et à la gérance
7. Augmentation du capital social et sa conversion en euros
8. Augmentation du Fonds de dotation
9. Nomination de membres du comité directeur
10. Divers

Ad 1) Allocution du président

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à l'assistance et prie les membres présents d'observer une minute de silence en la mémoire de feu Monsieur Arno Zuang, membre du comité directeur de la Mutualité jusqu'à son décès. Monsieur le président de l'assemblée générale rend hommage aux grands mérites de Monsieur Zuang qui a toujours su mettre au profit de la Mutualité sa compétence et sa longue expérience professionnelle.

Il exprime ses remerciements chaleureux à l'adresse de la gérance de la MUTUALITE DE CAUTIONNEMENT ET D'AIDE AUX COMMERÇANTS pour l'excellent travail fourni toute l'année dans l'intérêt des membres de la mutualité et des professions commerciales en général. Il passe en revue les faits saillants de l'exercice 2000 et tient tout particulièrement à remercier la Chambre de Commerce pour son aide matérielle et logistique.

Ad 2) Rapports de la gérance

Le gérant expose le rapport annuel et le rapport financier tels qu'ils se trouvent annexés au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Ad 3) Rapport du réviseur

Le gérant donne lecture du rapport du réviseur Marc Muller dressé en date du 12 juin 2001. Dans ce rapport, le réviseur constate que les comptes annuels sont en concordance avec la comptabilité et les pièces comptables qui lui ont été soumises. Le rapport de mission détaillé du réviseur, dressé le même jour, est à la disposition des membres intéressés.

Ad 4) Approbation du bilan et du compte de Profits & Pertes au 31 décembre 2000

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité les bilan et compte de Profits et Pertes de l'exercice 2000, totalisant respectivement LUF 74.149.349,- pour le bilan et LUF 17.246.143,- pour le compte de Profits et Pertes.

Ad 5) Affectation du résultat

L'Assemblée générale suit la proposition du comité directeur et décide de reporter l'excédent des recettes de l'exercice 2000 de EUR 4.311.308,- au compte des résultats reportés. Le solde à nouveau du compte des résultats se chiffre donc à LUF 25.503.127,- (soit EUR 632.203,-) au 1^{er} janvier 2001.

Ad 6) Décharge à donner au comité directeur et à la gérance

A l'unanimité, les membres réunis en Assemblée générale donnent décharge au comité directeur et à la gérance pour la gestion des affaires et la tenue des livres de la société.

Ad 7) Augmentation du capital social et sa conversion en euros

L'assemblée générale décide de convertir le capital social en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001 avec l'ouverture du bilan à cette même date. Ainsi, le capital social de LUF 4.738.000,- passe à EUR 117.451,95.

La valeur unitaire d'une part sociale de la Mutualité a été jusqu'à présent LUF 1.000,-, soit en EUR 24,79. Avec la disparition définitive de la référence monétaire LUF à partir du 1^{er} janvier 2002, il serait plus pratique d'opérer avec des parts sociales d'une valeur unitaire de EUR 25,-. Ainsi les 4.738 parts sociales actuelles constitueraient un capital social de EUR 118.450,-. Ceci implique une augmentation du capital social de l'ordre de EUR 998,05. Aussi l'assemblée générale

décide-t-elle à l'unanimité d'affecter une partie des résultats reportés au capital social de la société pour porter celui-ci au montant de EUR 118.450,-, correspondant à 4.738 part sociales d'une valeur unitaire de EUR 25,-.

Ad 8) Augmentation du Fonds de dotation

Par ailleurs, l'assemblée générale décide à l'unanimité d'affecter le montant de EUR 628.992,44 des résultats reportés au fonds de dotation pour cautionnements, portant ainsi ce compte de EUR 741.007,56 à EUR 1.370.000,-.

Après ces opérations (cf. Points 7 et 8 de l'ordre du jour), le compte des résultats reportés présente un solde de EUR 2.215,51 au 1^{er} janvier 2001.

Ad 9) Nomination de membres du comité directeur

L'Assemblée générale nomme à l'unanimité M. Jean Schintgen, secrétaire général de l'HOESCA et membre élu de la Chambre de Commerce, membre effectif du comité directeur (en remplacement de feu M. Arno Zuang) et M. Yves Karier, attaché économique de la Chambre de Commerce, membre suppléant du comité directeur en remplacement de M. Jean Schintgen.

Les mandats du comité directeur ainsi complété prendront fin à l'assemblée générale ordinaire de juin 2002.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à 11.30 heures.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

Le Bureau

M. Faber / N. Friob

Secrétaire / Président

Signatures

Scrutateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 65, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(08858/000/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

LIFERAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.259.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 20 juin 2002 à 14.00 heures

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège statutaire. La nouvelle adresse de la société est fixée au 11A, boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la démission de son poste d'Administrateur de Monsieur Marc Lamesch, pour des raisons de convenance personnelle, et décide de nommer en remplacement, Monsieur Guy Hornick, expert-comptable, demeurant à Bertrange. Monsieur Guy Hornick achèvera le mandat de l'Administrateur démissionnaire.

L'Assemblée décide également de remplacer le Commissaire de Surveillance, MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, par la société AUDIEX S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie. Le mandat d'AUDIEX S.A., prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur le bilan arrêté au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIFERAR S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 52, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08774/045/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

LIFERAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.259.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 52, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIFERAR S.A.

Signature / Signature

Administrateurs

(08775/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

LINOS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 82.797.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 11 avril 2002 à 11.00 heures*

Approbation des comptes au 31 décembre 2001.

Ratification de la cooptation de Monsieur Richard Klehe, par décision du Conseil d'Administration en date du 6 septembre 2001, en remplacement de Monsieur Marc Ambroisien, administrateur démissionnaire.

Reconduction des mandats de Messieurs Richard Klehe, Reinald Loutsch et de Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 avril 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08759/010/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

REXO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 97A, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 42.241.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

- Monsieur Marco Celotto, employé privé, demeurant à L-4990 Sanem, 80, rue de Niedercorn.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société à responsabilité limitée REXO, S.à r.l., (R. C. Luxembourg section B numéro 42.241) avec siège social à L-1470 Luxembourg, 97A, route d'Esch, a été constituée sous la dénomination sociale de ROMARO, S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 1^{er} décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 95 du 1^{er} mars 1993,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Alex Weber, en date du 17 juillet 1995, publié au Mémorial C numéro 525 du 13 octobre 1995, contenant notamment une refonte des statuts et le changement de la dénomination sociale en REXO, S.à r.l.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-sept euros (EUR 12.394,68), représenté par cent (100) parts sociales sans dénomination de la valeur nominale.

3.- Que le comparant, en tant qu'associé unique, a décidé de dissoudre la société à responsabilité limitée REXO, S.à r.l.

4.- Qu'il s'ensuit que ladite société est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

5.- Que le comparant déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à L-4990 Sanem, 80, rue de Niedercorn.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à cinq cents euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Celotto - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2003, vol. 521, fol. 24, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 janvier 2003.

J. Seckler.

(08947/231/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

HELILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 66.084.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 27 juin 2002 à 10.00 heures*

Approbation des comptes au 31 décembre 2001.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, l'Assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social de la société pour exprimer ce dernier dorénavant en Euros à partir du 1^{er} janvier 2001. Compte-tenu du cours de conversion de 1 Euro=40,3399 Francs Luxembourgeois, le capital social de la société s'élève à EUR 49.578,70.

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «le capital social est fixé à EUR 49.578,70, représenté par 2.000 actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.

Reconduction des mandats de Messieurs Frédéric Otto, Marc Ambroisien et Reinald Loutsch en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juin 2002.

*Pour la société
Signature
Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08760/010/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

LUX CAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 70.104.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le vendredi 3 janvier 2003, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du vendredi 28 juin 2002 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée prend acte et accepte la demande de Monsieur Pierre Bouchoms de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur lors de la présente Assemblée et décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

*Le Conseil d'Administration
D. Murari / A. Belardi
Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 579, fol. 45, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08841/043/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

MULTINATIONAL AUTOMATED CLEARING HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 89.824.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 8 janvier 2003 que:

- Monsieur Steve Deitz a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 31 décembre 2002;
- Décharge lui a été donnée pour l'exécution de son mandat;
- Monsieur Jürgen Appel, administrateur de sociétés demeurant à L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy, a été nommé gérant en remplacement de Monsieur Steve Deitz; et
- Le mandat de Monsieur Jürgen Appel prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle des associés de la Société devant se prononcer sur les comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Il résulte par ailleurs des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société du même jour que Monsieur Jürgen Appel a été nommé gérant technique avec le pouvoir de représenter la Société sous sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 52, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08761/280/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

NOVARTIS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 87.925.

A la suite de la cession des 70.002.020 parts sociales par la société NOVARTIS INVESTMENTS (GIBRALTAR) LIMITED à la société NOVARTIS HOLDING AG, dûment acceptée par la société conformément à l'article 1690 du Code Civil et l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; les 70.002.020 parts sociales d'une valeur de 50 CHF chacune, représentant l'intégralité du capital social, sont détenues par la société NOVARTIS HOLDING A.G., ayant son siège social à Lichtstrasse 35, CH-4056 Bâle, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

E. Mache / D. Coesmans

Manager A / Manager B

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 52, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08762/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

DUE ESSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 47.441.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 20 janvier 2003, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Maurizio Cottella de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Maurizio Cottella, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2004.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

DUE ESSE S.A.

S. Vandt / D. Murari

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 579, fol. 45, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08844/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

ARTEVA NORTH AMERICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.
R. C. Luxembourg B 67.095.

Extrait des résolutions adoptées par les associés le 1^{er} novembre 2002

Les associés décident avec effet au 1^{er} novembre 2002, de nommer Madame Carol Murin, gérante de sociétés, demeurant à 15710 John F. Kennedy Boulevard, Suite 500, Houston, Texas, TX 77032, Etats-Unis d'Amérique comme troisième gérante.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 33, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08763/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

EUROPEAN FUND SERVICES S.A., Aktiengesellschaft.

(anc. INTERTRANSACT S.A., Aktiengesellschaft).

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 2, parc d'activité Syrdall.

H. R. Luxemburg B 77.327.

Im Jahre zwei tausend zwei, den sieben und zwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise, deren Vertreter, der Aktiengesellschaft INTERTRANSACT S.A., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall, (R. C. Luxemburg Section B Nummer 77.327).

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtswohnsitz in Sassenheim, am 8. August 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 44 vom 23. Januar 2001, und deren Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar vom 21. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 712 vom 1. September 2001.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herrn Stephan Jeandey, Kaufmann, wohnhaft in Konz, (Deutschland).

Der Herr Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Fräulein Françoise Hübsch, Privatbeamtin, wohnhaft in Erzen, (Deutschland).

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Jean-Marie Steffen, Privatbeamter, wohnhaft in Schieren, (Luxemburg).

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1.- Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in EUROPEAN FUND SERVICES S.A.

2.- Abänderung von Artikel 1 der Satzung.

3.- Streichung von Artikel 2 der Satzung.

4.- Abänderung von Artikel 4 der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Entwicklung, die Umsetzung, der Betrieb, das Management und der Vertrieb von Soft- und Hardwareplattformen sowie von IT-Systemen und Programmen insbesondere im Banken- und Finanzbereich. Darüber hinaus erbringt die Gesellschaft administrative Unterstützung und Beratung im Finanzdienstleistungssektor, insbesondere im Investmentfondsbereich. Dienstleistungen, welche einer besonderen Zulassung durch das Gesetz vom 5. April 1993 über den Finanzsektor bedürfen, sind hiervon ausgeschlossen. Die Gesellschaft ist zur Vornahme aller Handlungen berechtigt, die der Förderung des Zwecks der Gesellschaft unmittelbar oder mittelbar zu dienen geeignet sind. Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen errichten sowie andere Unternehmen gründen, erwerben oder sich an solchen beteiligen, auch wenn sie einen anderen Unternehmensgegenstand haben.»

5.- Umwandlung der neuntausendfünfhundert (9.500) ordentliche Aktien und fünfhundert (500) stimmrechtslose Vorzugsaktien von je fünf Euro (EUR 5,-) in zehntausend (10.000) ordentliche Aktien.

6.- Abänderung von Artikel 6 der Satzung.

7.- Abänderung von Artikeln 7, 8 und 13 der Satzung.

8.- Neunumerierung der Satzung.

Die ausserordentliche Hauptversammlung bestätigt die Tagesordnung und nimmt folgende Beschlüsse einstimmig vor:

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaftsbezeichnung von INTERTRANSACT S.A. in EUROPEAN FUND SERVICES S.A. abzuändern.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschliesst die Generalversammlung Artikel eins (1) der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 1.** Zwischen den gegenwärtigen Aktionären, sowie den nachfolgend beitretenden Aktionären besteht eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht, die den Namen EUROPEAN FUND SERVICES S.A. führt.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel zwei (2) der Satzung zu streichen.

Die Generalversammlung beschliesst die Neunummerierung der Satzung, so dass die ehemaligen Artikel 3 bis 16 in die jetzigen Artikel 2 bis 15 umgewandelt werden.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern, um demzufolge Artikel vier (4) der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Entwicklung, die Umsetzung, der Betrieb, das Management und der Vertrieb von Soft- und Hardwareplattformen sowie von IT-Systemen und Programmen insbesondere im Banken- und Finanzbereich. Darüber hinaus erbringt die Gesellschaft administrative Unterstützung und Beratung im Finanzdienstleistungssektor, insbesondere im Investmentfondsbereich. Dienstleistungen, welche einer besonderen Zulassung durch das Gesetz vom 5. April 1993 über den Finanzsektor bedürfen, sind hiervon ausgeschlossen. Die Gesellschaft ist zur Vornahme aller Handlungen berechtigt, die der Förderung des Zwecks der Gesellschaft unmittelbar oder mittelbar zu dienen geeignet sind. Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen errichten sowie andere Unternehmen gründen, erwerben oder sich an solchen beteiligen, auch wenn sie einen anderen Unternehmensgegenstand haben.»

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die neuntausendfünfhundert (9.500) ordentliche Aktien und die fünfhundert (500) stimmrechtslosen Vorzugsaktien von je fünf Euro (EUR 5,-) in zehn tausend (10.000) ordentliche Aktien umzuwandeln.

Sechster Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschliesst die Generalversammlung Artikel sechs (6) der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 6.** Das gezeichnete Grundkapital der Gesellschaft beträgt fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-), welches eingeteilt ist in zehntausend (10.000) ordentliche Aktien von je fünf Euro (EUR 5,-).

Die Aktien sind Namensaktien.

Am Sitz der Gesellschaft wird über die Namensaktien ein Register geführt, in das jeder Aktionär jederzeit Einsicht nehmen kann. Das Eigentum an einer Namensaktie wird durch die Eintragung in das Aktienregister begründet. Auf Wunsch wird dem Aktionär ein Zertifikat über die Eintragung ausgestellt. Bei einer Abtretung der Aktien sowie im Falle des Konkurses, der Zwangsliquidation oder im Sterbefall eines Aktionärs sowie im Falle der Übertragung aus anderen Gründen haben die Aktionäre grundsätzlich ein Vorkaufsrecht. Die Modalitäten dieses Vorkaufsrechts sind in einer zwischen den Gesellschaftern zu vereinbarenden Aktionärsvereinbarung zu regeln. Die Gesellschaft behält sich das Recht vor, eine Abtretung der Aktien durch eine Übertragungserklärung abzulehnen, insofern diese nicht in Übereinstimmung mit den Modalitäten des Vorkaufsrechts, wie es zwischen den Aktionären vereinbart und der Gesellschaft zur Kenntnis gebracht wurde, steht.»

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Artikel sieben (7), acht (8) und zwölf (12) der Satzung abzuändern, um ihnen folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 7.** Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, die natürliche oder juristische Personen sein können und nicht unbedingt Aktionäre sein müssen. Die Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder erfolgt für eine Dauer von maximal sechs Jahren durch die Generalversammlung der Aktionäre, die sie jederzeit abberufen darf. Sie sind wiederwählbar. Der Verwaltungsrat wählt einen Vorsitzenden und gegebenenfalls einen stellvertretenden Vorsitzenden aus seiner Mitte. Wird, infolge von Rücktritt, Ableben oder aus jeder anderen Ursache, ein Verwaltungsratsposten frei, können die übrigbleibenden Verwaltungsräte provisorisch einen Nachfolger bestellen. In diesem Fall befindet die Gesellschafterversammlung, anlässlich ihrer nächsten Versammlung, über die definitive Wahl.»

«**Art 8.** Der Verwaltungsrat verfügt über die umfassendsten Befugnisse, um die Geschäfte zu leiten und alle Verfügungs- und Verwaltungsakte zu treffen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder dienlich sind, unter Ausnahme derjenigen Angelegenheiten, welche durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen geregelt oder Gesellschafterversammlungen vorbehalten sind. Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsräten, Direktoren, Geschäftsführern und anderen Bevollmächtigten, ob Aktionär oder nicht, die Gesamtheit oder einen Teil seiner Befugnisse, betreffend die tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft in Bezug hierauf, übertragen. Insofern die Betreuung der täglichen Geschäftsführung einem Mitglied oder mehreren Mitgliedern des Verwaltungsrates aufgetragen werden soll, findet Artikel 60 Absatz 4 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Han-

delsgesellschaften Anwendung. Die Gesellschaft ist gegenüber Drittpersonen durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsräten oder durch Einzelunterschrift der hierzu vom Verwaltungsrat delegierten Person(en) verpflichtet.»

«**Art. 12.** Der Verwaltungsrat sowie die Prüfungskommissare sind befugt, die Gesellschafterversammlung einzuberufen, wenn sie es als angeraten erachten. Sie sind gehalten, die Versammlung einzuberufen, so dass sie binnen Monatsfrist zusammentreten kann, wenn Aktionäre, welche ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten, hierzu den schriftlichen Antrag stellen mit der Angabe der Tagesordnung. Die Einberufungsschreiben zu einer Gesellschafterversammlung beinhalten die Tagesordnung. Die jährliche Hauptversammlung hat die umfassendsten Befugnisse, um alle Handlungen vorzunehmen und gutzuheissen, die im Interesse der Gesellschaft liegen. Die Auszüge der Protokolle der Gesellschafterversammlung werden von dem Vorsitzenden des Verwaltungsrates ausgegeben und bescheinigt, ersatzweise durch zwei Verwaltungsräte.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sechs hundert fünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: S. Jeandey, F. Hübsch, J.-M. Steffen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 janvier 2003, vol. 521, fol. 26, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 27. Januar 2003.

J. Seckler.

(08955/231/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

ProLogis GERMANY XX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the thirteenth day of January.

Before the undersigned Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

duly represented by its manager ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, which is duly represented by its manager Mr Peter Cassells, Company Director, L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal, who may bind said company by his sole signature.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There is hereby formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability ('société à responsabilité limitée') which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis GERMANY XX, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at thirty thousand euros (EUR 30,000.-) represented by thirty (30) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of his (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. - Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2003.

Subscription

All the shares are subscribed by the sole shareholder, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., prequalified. All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of thirty thousand euros (EUR 30,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The appearing party estimates the value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation at approximately one thousand three hundred and fifty euros (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Is appointed manager for an unlimited period:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg, 25B, Boulevard Royal.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille trois, le treize janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

dûment représentée par son gérant ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 25B, Boulevard Royal, L-2499 Luxembourg, elle-même dûment représentée par son gérant Monsieur Peter Cassells, administrateur de sociétés, L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal, habilité à engager celle-ci par sa seule signature.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I. - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis GERMANY XX, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations di-

rectes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à trente mille euros (EUR 30.000,-) représenté par trente (30) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2003.

Souscription

Toutes les parts sociales sont souscrites par l'associée unique, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., pré-nommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de trente mille euros (EUR 30.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Cassells et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 137S, fol. 80, case 6. – Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

F. Baden.

(08944/200/270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

NOVA BRANDS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.935.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 94, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 janvier 2003.

BANQUE DE L'EUROPE MERIDIONALE BEMO

Signatures

(08766/035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

HAPOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 51.444.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 58, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Signature.

(08767/763/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

BIDVEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 69.542.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 octobre 2002:

- la délibération sur les comptes annuels au 30 juin 2002 est reportée à une date ultérieure;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 30 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 37, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08768/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

BUNDESDEUTSCHER KAPITALMARKT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 51.316.

—
DISSOLUTION

Extrait

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2002 prend à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- L'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Rolf Grübler, de sa gestion de liquidateur de la société ainsi qu'au commissaire à la liquidation, la société FI-DEX-AUDIT, S.à r.l.

- Tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social de la société.

- L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme BUNDESDEUTSCHER KAPITALMARKT S.A. a définitivement cessé d'exister.

Pour BUNDESDEUTSCHER KAPITALMARKT S.A., Société Anonyme

Le Liquidateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 57, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08812/783/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

INVESTCORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 24.708.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 14 janvier 2003:
- la délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 2002 est reportée à une date ultérieure;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 37, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08769/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

GAZA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 39.019.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 décembre 2002

Il résulte du procès-verbal du 16 décembre 2002 que:

L'Assemblée accepte la démission avec effet au 1^{er} janvier 2003 de Messieurs Marc Lamesch, Edmond Ries et Claude Schmitz de leurs mandats d'administrateurs et nomme comme nouveaux administrateurs pour la période d'un an:

- M^e Jean Wagener, docteur en droit, demeurant 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- M^e Alain Rukavina, licencié en droit, demeurant 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- M^e Marie-Paule Kettenmeyer, licenciée en droit, demeurant 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

L'Assemblée nomme comme nouveau Commissaire aux Comptes BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., avec siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg en remplacement de la société AUDIEX S.A., L-1510 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin avec celui des administrateurs lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de transférer l'adresse du siège social du 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Pour la société

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 37, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08792/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

GLOBAL REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 80.159.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 2003, vol. 579, fol. 47, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 2 janvier 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer;

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Signature.

(08791/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

EBENIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 86.568.

Monsieur Bernard Sérin a été nommé administrateur-délégué chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Pour EBENIS S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 55, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(08770/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

ENSCH HERZIG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4005 Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 13.119.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 53, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2003.

E. Marot

Gérant

(08771/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

VALUE STRATEGY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 62.976.

Constituée suivant acte reçu par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 145 du 9 mars 1998.

Les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé du Conseil d'Administration du 1^{er} janvier 1999, déposé au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2003, vol. 579, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VALUE STRATEGY FUND

L'Agent Domiciliaire

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, Luxembourg

Signatures

(08776/045/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

FINANCIERE EYSCHEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.
R. C. Luxembourg B 10.624.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 juin 2002 à Luxembourg

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

- Changement de la devise d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002;

- Modification de l'article 5 des Statuts.

«Le capital social est fixé à trois cent nonante-six cent vingt-neuf euros soixante-quatre cents (EUR 396.629,64), représenté par mille six cents (1.600) actions nominatives sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 53, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08777/636/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

OCTANS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 61.906.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 37, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002

Sont nommés administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, demeurant à Strassen;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Signature.

(08778/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

FINAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 74.100.

AVIS

Il résulte de trois lettres de démission du 15 janvier 2003 que Messieurs Edmond Ries, Claude Schmitz et Marc Lamesch ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs et d'une lettre de démission du même jour que CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le contrat de domiciliation conclu entre BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE et FINAL HOLDING S.A. en date du 10 octobre 2000 est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Signature

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 37, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08793/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

SILTAL FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 38.539.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 20 janvier 2003, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Maurizio Cottella de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Maurizio Cottella, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2005.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

SILTAL FIN S.A.

Sergio Vandi / Jean-Philippe Fiorucci

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 579, fol. 45, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08843/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

ProLogis CZECH REPUBLIC VII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the thirteenth day of January.

Before the undersigned Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

duly represented by its manager ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., a limited liability company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, acting through its manager Mr Peter Cassells, Company Director, Luxembourg, 25B, boulevard Royal, who may bind said company by his sole signature.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I.- Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There is hereby formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis CZECH REPUBLIC VII, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II.- Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III.- Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of his (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV.- Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2003.

Subscription

All the shares are subscribed by the sole shareholder, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., prequalified.

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,250.-.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., a limited liability company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The Manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by his sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille trois, le treize janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

dûment représentée par son gérant ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, agissant par son gérant Monsieur Peter Cassells, administrateur de sociétés, Luxembourg, 25B, boulevard Royal, habilité à engager celle-ci par sa seule signature.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er}.- Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis CZECH REPUBLIC VII, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II.- Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le

consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III.- Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2003.

Souscription

Toutes les parts sociales sont souscrites par l'associée unique, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., pré-nommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.250,-.

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Est nommée gérant pour une durée illimitée:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Cassells, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 137S, fol. 80, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

F. Baden.

(08980/200/269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

AC VISION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 58.852.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé le 2 juillet 2002:

de nommer FIDEX-AUDIT, S.à r.l., Luxembourg, commissaire aux comptes en remplacement de SOFINEX S.A., pour une durée de cinq ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2007 approuvant les comptes de 2006.

Pour AC VISION S.A., Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 57, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08815/783/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

AC VISION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 58.852.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 58, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AC VISION S.A., Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(08816/783/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

PESSINA COSTRUZIONI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 35.353.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 37, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 janvier 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen;
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Signature.

(08779/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

NG INVESTISSEMENT, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 53.369.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 2003, vol. 579, fol. 47, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2003:

- Monsieur Norbert Ganz, administrateur de sociétés, demeurant à Fribourg (Suisse), Président,
- Monsieur Georges Tracewski, conseiller juridique, demeurant à Genève (Suisse),
- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'Entreprises, demeurant à Bertrange.

Est nommé Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2003:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Signature.

(08780/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

WILPET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 27.025.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 2003, vol. 579, fol. 47, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 septembre 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2003:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président,
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer,
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.

Est nommé Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2003:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Signature.

(08781/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

PLANIMED, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 78.422.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 2003, vol. 579, fol. 47, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 août 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président,
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen,
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommé Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Signature.

(08782/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

FUNDLAND, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.053.

Le bilan et l'annexe au 30 novembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 2003, vol. 579, fol. 47, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 janvier 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen;
- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Est nommée Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2002:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Signature.

(08783/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

ITALIMPEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 52.360.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 2003, vol. 579, fol. 47, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 10 décembre 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur Luca Maccaferri, entrepreneur, demeurant à Rome, Président et administrateur-délégué,
- Monsieur Eude Antonio Maccaferri, entrepreneur, demeurant à Rome,
- Monsieur Matteo Maccaferri, entrepreneur, demeurant à Rome.

Est nommée Commissaire aux Comptes, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Madame Giovanna De Michele in Maccaferri, demeurant à I-00196 Rome, Viale Pinturicchio 84.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Signature.

(08785/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

TOKASHA INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 77.430.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 2003, vol. 579, fol. 47, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Extrait des résolutions prises par les associés le 16 décembre 2002

Sont nommés gérants, leur mandat prenant fin lors des résolutions prises par les associés statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Thomas Arnold Crisp, exploitant agricole, demeurant à Saint Georges d'Aunay (France), gérant de catégorie A;
- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Signature.

(08784/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

GLOBAFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 9.962.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 2003, vol. 579, fol. 47, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 10 janvier 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2003:

- Monsieur Claudio Rossi, directeur de sociétés, demeurant à Moutfort, Président
- Monsieur Eric Isaac, administrateur de sociétés, demeurant à Moutfort
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern

Est nommé Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2003:

- Monsieur Paul Lux, expert-comptable, Strassen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Signature.

(08786/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

TWISTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.612.

La soussignée atteste par la présente que suivant les contrats de vente de parts sociales du 31 décembre 2002,

il résulte que les associés sont successivement:

FORTAN HOLDING, S.à r.l.

15, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

pour 98 parts sociales à concurrence de 98 % de la Société

et

EUROLUX MANAGEMENT S.A.

15, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

pour 2 parts sociales à concurrence de 2 % de la Société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2003, vol. 579, fol. 48, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08835/816/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

TRANS CONTAINER FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 17.811.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 2003, vol. 579, fol. 47, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2003:

- Monsieur Gérald T. Ratz, Kaufmann, demeurant à Bâle (Suisse), Président
- Monsieur Peter C. Baer, Kaufmann, demeurant à Bâle (Suisse)
- Mrs Jolana Ratz-Smolinska, demeurant à Bâle (Suisse)

Est nommé Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2003:

- Monsieur Claude Pfiffner, Buchhalterkontroller, demeurant à Gelterkinden (Suisse).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Signature.

(08787/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

COLMET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.523.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 37, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Pour COLMET, S.à r.l.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(08789/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

VOYAGES WEBER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5411 Canach, 15, rue d'Oetrange.
R. C. Luxembourg B 16.639.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 37, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

VOYAGES WEBER, S.à r.l.

Signatures

(08788/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

BRAKE & PARTS CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7502 Mersch, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 25.946.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 2003, vol. 579, fol. 47, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée des associés du 24 janvier 2003

Est nommé gérant, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Marcel Tossing, employé privé, demeurant à Ehlerange.

Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Signature.

(08798/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

**RAKI S.A., Société Anonyme,
(anc. RAKI HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.187.

L'an deux mille deux, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RAKI HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 57187, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 97 du 28 février 1997, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Camille Hellinckx, en date du 10 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 127 du 17 mars 1997, et suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire préqualifié, en date du 2 février 1998, publié au Mémorial C numéro 337 du 13 mai 1998,

dont le capital social a été converti et augmenté à un million cinq cent soixante et onze mille six cent quatre-vingts euro (1.571.680,- EUR), représenté par trois mille quarante (3.040) actions avec une valeur nominale de cinq cent dix-sept euro (517,- EUR) chacune, suivant acte d'assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 31 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 185 du 2 février 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Luxembourg). La présidente désigne comme secrétaire Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio Da Silva Fernandes, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et modification de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

2.- Modification de la dénomination sociale pour adopter celle de RAKI S.A.

3.- Modification afférente de l'article premier des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et

valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

De ce fait la société a cessé d'exister sous le régime d'une société anonyme holding régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en RAKI S.A. et en conséquence modifie l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de RAKI S.A.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent vingt-cinq euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-F. Ries-Bonani - R. Scheifer-Gillen - A. Da Silva Fernandes - J.-J. Wagner.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 janvier 2003, vol. 521, fol. 27, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 janvier 2003.

J. Seckler.

(09002/231/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

SINON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 46.455.

L'an deux mille trois, le huit janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SINON S.A., ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (R. C. Luxembourg section B numéro 46.455), constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 janvier 1994, publié au Mémorial C numéro 154 du 21 avril 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Ernzen (Allemagne).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur par Monsieur Henri Aronson, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées 'ne varietur' par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
- 2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
- 3.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 4.- Conversion du capital social de LUF en EUR.
- 5.- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euros en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à EUR 31.000,-, sans création d'actions nouvelles.
- 6.- Libération intégrale de l'augmentation de capital.
- 7.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

version française:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Strassen.»

version anglaise:

«**Art. 2. First paragraph.** The registered office is established in Strassen.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant le capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-).

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69).

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (EUR 13,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

Cinquième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme SINON S.A., prédésignée, de sorte que la somme de treize virgule trente et un euros (EUR 13,31) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

version française:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions au porteur sans désignation de valeur nominale.»

version anglaise:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) bearer shares without designation of a par value.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, F. Hübsch, H. Aronson, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 janvier 2003, vol. 521, fol. 35, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 janvier 2003.

J. Seckler.

(08981/231/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

ALEPH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 61.917.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 2003, vol. 579, fol. 47, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 décembre 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, demeurant à Strassen;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Signature.

(08790/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

MAESTRALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 78.722.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le mercredi 27 novembre 2002, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 27 mars 2002 et qu'en l'absence de renouvellement du et/ou de nouvelle nomination, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée prend acte et accepte la demande de Madame Rachel Szymanski de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur lors de la présente Assemblée et décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandt, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) 12, avenue de la Liberté, en qualité d'administrateur.
- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) 12, avenue de la Liberté, en qualité d'administrateur.
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) 12, avenue de la Liberté, en qualité d'administrateur.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Les mandats ainsi conférés aux Administrateurs et au Commissaire prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Le Conseil d'Administration

M. La Rocca / D. Murari

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 579, fol. 45, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08840/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

E.F.M. S.A., EURO FULL MEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 4, rue Pierre Grégoire.
R. C. Luxembourg B 63.498.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 51, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 janvier 2003.

Signature.

(08901/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

ProLogis CZECH REPUBLIC VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the thirteenth day of January.

Before the undersigned Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

duly represented by its manager ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., a limited liability company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, acting through its manager Mr Peter Cassells, Company Director, Luxembourg, 25B, Boulevard Royal, who may bind said company by his sole signature.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There is hereby formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis CZECH REPUBLIC VIII, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of his (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. - Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2003.

Subscription

All the shares are subscribed by the sole shareholder, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., prequalified.

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,250.-.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., a limited liability company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The Manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by his sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille trois, le treize janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

dûment représentée par son gérant ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, agissant par son gérant Monsieur Peter Cassells, administrateur de sociétés, Luxembourg, 25B, Boulevard Royal, habilité à engager celle-ci par sa seule signature.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I. - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis CZECH REPUBLIC VIII, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le

consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2003.

Souscription

Toutes les parts sociales sont souscrites par l'associée unique, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., pré-nommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.250.-

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée illimitée:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Cassells et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 137S, fol. 80, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

F. Baden.

(08982/200/268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

**SINDER S.A., Société Anonyme,
(anc. SINDER HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 63.158.

L'an deux mille deux, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SINDER HOLDING S.A. avec siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 63.158), constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 février 1998, publié au Mémorial C numéro 351 du 15 mai 1998,

et dont la devise d'expression du capital social de la société a été convertie des liras italiennes en euros par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1292 du 6 septembre 2002,

ayant un capital social fixé à un million neuf cent soixante-deux mille cinq cent trente-six virgule vingt-deux euros (1.962.563,22 EUR), représenté par trois mille huit cents (3.800) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Thierry Grosjean, maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

- A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de l'objet social par abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet immédiat.
- 2.- Modification subséquente et adéquate de l'article 4 des statuts.
- 3.- Modification de la raison sociale en SINDER S.A.
- 4.- Modification subséquente de l'article 1er des statuts.
- 5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer, avec effet immédiat, la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence l'article quatre (4) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises commerciales, industrielles, financières, ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et peut leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties, des avances ou de toutes autres manière. Elle a en outre pour objet, l'acquisition par achat, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option, d'achat de négociation, de souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres; obligations, créances, billets, brevets et licences et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et foire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.»

De ce fait la société a cessé d'exister sous le régime d'une société anonyme holding régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en SINDER S.A. et de modifier en conséquence l'article premier (1er) des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SINDER S.A.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Winandy - T. Grosjean - M. Gehlen - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 janvier 2003, vol. 521, fol. 25, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 janvier 2003.

J. Seckler.

(09000/231/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.